

**COMPTE-REDNU D’AFFICHAGE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, 19h30, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :** Mrs-Mmes BARBOT Guy, BONNIN David, DRENEAU Aurélie, GIRAUDET Marie, GREAU Etiennette, HERITEAU Hélène, JOUIN Géraldine, JOUSSEAUME Didier, LANDAIS Jean-Marie, LIOTTIN Jean-Luc, PIAUD Joël, PIZON Béatrice, RENOUX Isabelle, TAUPIER Gilles.

**Absent excusé :** DARDOT Gérald pouvoir à LANDAIS Jean-Marie

Pour le vote du compte administratif, le maire est sorti. Présents : 13 – Votants : 14.

**2021/14 : OBJET : Comptes de Gestion 2020 : Budget principal communal 210 - Budget Annexe Budget assainissement 213 - Budget Annexe Budget camping 410**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité** approuve les comptes de gestion du trésorier municipal des Budget principal communal 210 - Budget Annexe Assainissement 213 et Budget Annexe Camping 410 **pour l'exercice 2020.**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2021/15 : OBJET : Comptes Administratifs 2020 : Budget principal communal 210 - Budget Annexe Budget assainissement 213 - Budget Annexe Budget camping 410**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr LANDAIS Jean-Marie, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr BARBOT Guy, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL (210)</b>						
Résultats reportés		84 547.70	290 990.77			
Opérations de l'exercice	544 359.33	754 955.32	407 631.81	505 158.11	1 242 981.91	1 344 661.13
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		210 595.99		97 526.30		101 679.22
Restes à réaliser			58 448.61	48 807.43	58 448.61	48 807.43
<i>Solde Restes à réaliser</i>			9 641.18		9 641.18	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	544 359.33	839 503.02	757 071.19	553 965.54	1 301 430.52	1 393 468.56
<b>Résultats de clôture de l'ex. 2020</b>		295 143.69	203 105.65			92 038.04
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT (213)</b>						
Résultats reportés		19 415.26	18 370.75			
Opérations de l'exercice	61 957.56	97 487.33	62 450.45	62 233.75	142 778.76	179 136.34
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		35 529.77	216.70			36 357.58
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	61 957.56	116 902.59	80 821.20	62 233.75	142 778.76	179 136.34
<b>Résultats de clôture de l'ex. 2020</b>		54 945.03	18 587.45			36 357.58
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET CAMPING (410)</b>						
Résultats reportés		6 271.96	9 087.78			
Opérations de l'exercice	21 343.26	35 944.37	72 911.55	49 263.00	103 342.59	91 479.33
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>		14 601.11	23 648.55		11 863.26	
Restes à réaliser				14 463.39		14 463.69
<b>TOTAUX CUMULES</b>	21 343.26	42 216.33	81 999.33	63 726.69	103 342.59	105 943.02
<b>Résultats de clôture de l'ex. 2020</b>		20 873.07	18 272.64			2 600.43

**Opération de vote :****Nombre de membres en exercice : 15 - Le Maire s'est retiré au moment du vote.****Nombre de membres présents : 13 - Pouvoir(s) validé(s) : 1 - Nombre de suffrages exprimés : 14****VOTE : Pour l'adoption : 14 - Contre l'adoption : 0 - Abstention : 0****2021/16 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 Budget Communal****Le Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 du budget communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 295 143.69 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	210 595,99 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 547,70 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	295 143,69 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-193 464,47 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-9 641,18 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> -203 105,65 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 295 143,69 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	203 105,65 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	92 038,04 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

**2021/17 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 Budget Annexe Assainissement****Le Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 54 945.03 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 529,77 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif:</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	19 415,26 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	54 945,03 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-18 587,45 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	-18 587,45 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>54 945,03 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	18 587,45 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	36 357,58 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

---

## 2021/18 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 Budget Annexe Camping

---

**Le Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2020 du budget annexe camping fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 20 873.07 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 601,11 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 271,96 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	20 873,07 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-32 736,33 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	14 463,69 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> -18 272,64 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> 20 873,07 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	18 272,64 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	2 600,43 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : 14 463,69 € ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

---

## **2021/19 : OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF COMMUNAL année 2021**

---

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Adopte le budget primitif 2021 du Budget Communal, et arrête la section de fonctionnement à hauteur de 864 426.55 € et la section d'investissement à hauteur de 873 537.30 €.

---

## **2021/20 : OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF BA ASSAINISSEMENT année 2021**

---

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Adopte le budget primitif 2021 du BA Assainissement, et arrête la section d'exploitation à hauteur de 146 243.58 € et la section d'investissement à hauteur de 164 177.19 €.

---

## **2021/21 : OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF BA CAMPING année 2021**

---

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Adopte le budget primitif 2021 du BA Camping, et arrête la section de fonctionnement à hauteur de 43 005.06 € et la section d'investissement à hauteur de 51 196.88 €.

---

## **2021/22 OBJET : Location du logement communal 1 rue des jardins logement A**

---

Monsieur le Maire informe que le logement communal situé au n°1 rue des jardins – logement A est libre.

Après présentation du logement appartenant au domaine privé de la commune, Monsieur le Maire :

- propose de fixer le loyer à 500.53 euros par mois conformément à la révision annuelle au 1<sup>er</sup> mars ;
- demande l'autorisation au conseil municipal de signer le bail de location (régime juridique applicable : Loi n°89-462 du 6 juillet 1989/contrat de droit privé) et toutes les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location, lorsque un nouveau locataire sera trouvé.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise Monsieur le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de la location.

**Affiché le : 08/04/2021 Le Maire,**